



Nombre de conseillers
élus : 15

Nombre de conseillers
en exercice : 13

Nombre de conseillers
présents : 12

Nombre de conseillers
absents : 1

PROCES – VERBAL des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 21 mai 2012

L'an deux mil douze, le vingt et un mai, le Conseil Municipal de BOURGHEIM, s'est réuni en session ordinaire, à BOURGHEIM, sous la présidence de Monsieur Jacques CORNEC, Maire.

Etaient présents :

M. Frédéric WISSELMANN, M. Patric KUBIAK,
Mme Sandrine GIDEMANN, M. Loïc ALIAGA, M. Michel
AUTHIER, Melle Angèle GLOECKLER, Mme Christine KELLER,
M. Benoît BONNETETE, M. Rémy LUTZ, M. Pascal NOE
Mme Claudia HEYWANG,

Etait absente excusée :

Madame Angeline PRESTA

Assiste : Melle HUBER Céline

Madame Angeline PRESTA, absente excusée, donne pouvoir à Monsieur Michel AUTHIER.

Monsieur le Maire constate que les conseillers présents constituent la majorité des membres en exercice, que de ce fait, le quorum étant atteint, ils peuvent valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR

- 2012 / 16** Approbation du procès-verbal du 02 avril 2012
- 2012 / 17** Elaboration du Plan Local d'Urbanisme
- 2012 / 18** Délégation de service Public pour la distribution de Gaz
- 2012 / 19** Rétrocession de voirie
- 2012 / 20** Divers et Communications

2012 / 16

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 02 AVRIL 2012

Le procès-verbal du 02 avril 2012 n'appelant pas de remarque particulière, il est approuvé à l'unanimité.

2012 / 17

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Le Maire rappelle aux Membres de l'Assemblée que la Commune avait entamé la révision de son PLU par délibération du 31 mars 2008 et en avait confié la réalisation au bureau d'études ESPAYS par délibération du 15 septembre 2008.

Le Tribunal Administratif de Strasbourg a annulé le PLU par décision du 18 mai 2010.

La Commune, dans sa séance du 14 juin 2010, a alors prescrit l'élaboration d'un nouveau PLU et renouvelé sa confiance au bureau d'études ESPAYS pour sa réalisation.

Force est de constater que, deux ans plus tard, l'élaboration n'a guère avancée. La Commune est sans cesse dans l'obligation de relancer le bureau d'études pour des résultats peu concluants. Une réunion PPA (Personnes Publiques Associées) avait été organisée le 28 septembre 2011. Il s'est avéré que le dossier soumis lors de cette réunion souffrait de nombreux manques et demandait, à l'issue de la réunion, un important travail de rectification et de prise en compte des avis des PPA.

Aucune version rectifiée ou information quant à la suite de la procédure d'élaboration du PLU n'a été transmise à la Commune.

Le Maire a donc décidé de mettre un terme à la collaboration avec le bureau d'études Espays et lancé une nouvelle consultation pour la poursuite de l'élaboration du PLU

Trois prestataires ont ainsi été consultés :

- ↳ L'ADEUS (Agence de Développement et d'Urbanisme de l'Agglomération Strasbourgeoise)
- ↳ L'ADHAUR (Agence Départementale d'Aménagement et d'Urbanisme du Haut-Rhin)
- ↳ Le SDAUH (Service Départemental Aménagement, Urbanisme et Habitat)

L'ADEUS n'a pas répondu à la consultation. L'ADHAUR a adressé un courrier daté du 11 avril informant la Commune que sa charge de travail ne lui permet pas de répondre favorablement à la sollicitation.

Le SDAUH a présenté une offre s'élevant à 14.000 euros HT (16.744 euros TTC). Le montage du dossier proposé intégrera les orientations de la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (loi Grenelle 2)

Le Conseil Municipal

Après avoir entendu l'exposé du Maire

Après en avoir délibéré

CONFIE la mission d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme au SDAUH, situé à OBERNAI, 53 rue de Sélestat, selon leur offre du 30 mars 2012 s'élevant à 14.000 euros HT

AUTORISE le Maire à signer l'acte d'engagement et tout document nécessaire à l'application de la présente décision

ADOPTE PAR

- ↳ 12 VOIX POUR
- ↳ 1 ABSTENTION

2012 / 18

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION DE GAZ

Le Maire rappelle que, par délibération du 18 avril 2011, la commune a engagé une procédure de Délégation de Service Public pour la distribution de gaz. A cet effet, conjointement avec quatre autres communes (Valff, Zellwiller, Stotzheim et Avolsheim), elle a lancé un appel à candidature dans les Dernières Nouvelles d'Alsace et dans le Moniteur.

Trois entreprises ont posé leur candidature :Antargaz, Gaz de Barr et Totalgaz.

Lors de sa réunion du 07 septembre 2011, la Commission DSP a examiné les trois candidatures et a admis les trois entreprises candidates à présenter une offre.

Le règlement de consultation leur a été adressé le 17 novembre 2011. Les offres devaient être réceptionnées en Mairie pour le 16 décembre 2012, 12 heures.

Seule une entreprise a présentée son offre, qui a été examinée par la Commission DSP le 19 mars 2012. Il s'agit de Gaz de Barr dont l'offre, complète, correspond aux critères demandés par la Commune.

Le Conseil Municipal

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles 1411-1 et suivants

VU sa délibération du 18 avril 2011 approuvant le projet de Délégation de Service Public pour la distribution de gaz

VU sa délibération du 27 juillet 2011 créant la Commission de Délégation de Service Public

VU l'avis favorable du Comité Technique Paritaire en date du 06 décembre 2012

VU le compte-rendu de la Commission DSP qui s'est réunie le 19 mars 2012 pour l'examen des offres, retenant l'entreprise Gaz de Barr pour assurer la Délégation de Service Public et présentant les motifs de ce choix

VU le projet de convention présenté par Gaz de Barr

Après en avoir délibéré

APPROUVE le choix de retenir l'entreprise GAZ DE BARR en qualité de délégataire du service public de distribution de gaz sur la commune de Bourghem pour une durée de 40 ans à compter du jour de la signature de la convention

APPROUVE les termes du contrat de délégation de service public et de ses annexes

AUTORISE le Maire à signer la convention de délégation de service public de distribution de gaz avec la société GAZ DE BARR

ADOPTE A L'UNANIMITE

2012 / 19

RETROCESSION DE VOIRIE

La Maire laisse la parole à Monsieur Frédéric WISSELMANN qui rappelle à l'Assemblée sa délibération du 13 septembre 2010 acceptant la rétrocession à titre gratuit de la voirie de desserte du projet de construction de locaux d'activités et d'habitations collectives sur l'ancien site des Etablissements Heywang.

En date du 06 avril 2012, la société TFP a déposé un permis de construire modificatif qui a notamment pour objet d'exclure les parcelles cadastrées en section 3, n° A/52, B/52 et 176/52.

De ce fait, l'accord pour la rétrocession donné le 13 septembre 2010 n'est pas valable pour ces parcelles dans la mesure où elles ne font plus partie du projet de TFP.

La société a ainsi sollicité la commune pour la rétrocession des parcelles B/52 et 176/52 d'une surface respectivement de 8,10 ares et 6,48 ares.

Il est à noter que ces parcelles constituent la voie d'accès aux propriétés de la famille BOUALALA, de la SCI Evangelista (hall de stockage de caravanes et matériels) et à un bâtiment que TFP envisage de revendre à un artisan de Zellwiller.

A noter également que ces parcelles sont actuellement grevées d'une servitude de passage.

La société TFP s'engage à réaliser les travaux dans les règles de l'art, à l'issue desquels le transfert de propriété devra être constaté par acte notarié et le classement des voies dans le domaine public communal devra être prononcé par le Conseil Municipal. Les travaux devront tenir compte du fait que la voie accueillera le passage de semi-remorques.

Le Conseil Municipal

Après avoir entendu les explications de Monsieur Frédéric WISSELMANN

Après en avoir longuement débattu

ACCEPTE la rétrocession à titre gratuit des parcelles B/52 et 176/52, section 3, sous condition d'exécution des travaux dans les règles de l'art

ADOPTE PAR

↪ 12 VOIX POUR

↪ 1 ABSTENTION

2012 / 20

DIVERS ET COMMUNICATIONS

VACCINATIONS

La séance de vaccination gratuite organisée avec le concours du Conseil Général du Bas-Rhin se tiendra le jeudi 31 mai, à la salle Charles Heywang, de 18 h à 19 h.

RATTRAPAGE DE COLLECTE

En raison du jour férié du lundi de Pentecôte, le rattrapage de collecte des bacs gris aura lieu le samedi 26 mai 2012.

FUSION ENTRE LES COMMUNAUTES DE COMMUNES

Le schéma départemental de coopération intercommunale du Bas-Rhin a été arrêté par le Préfet du Bas-Rhin en date du 16 décembre 2011.

Des groupes de travail inter-CdC (Barr + Bernstein et Ungersberg) ont été mis en place afin de travailler, notamment, sur la fiscalité, les compétences, la gouvernance du futur EPCI fusionné.

Les Conseillers Municipaux des communes des deux Communautés de Communes seront conviés à deux réunions afin d'apporter toutes les informations nécessaires concernant la fiscalité, les compétences,...

A partir du mois de juin, les communes disposeront de trois mois pour se prononcer sur la fusion.

DEPART DE MADAME YOLANDE STRENG

Madame le Pasteur Yolande STRENG nous a informés de son départ de la paroisse Goxwiller-Bourgheim à la fin du mois d'août.

CARTES POSTALES

Il a été convenu avec l'Office du Tourisme de Barr-Bernstein d'émettre des cartes postales comportant des photos représentatives de la commune. Cette opération associe l'ensemble des communes des deux Communautés de Communes, permettant ainsi de bénéficier d'un tarif préférentiel.

500 cartes devraient ainsi être réalisées, dont la moitié sera remise par chaque commune à l'Office du Tourisme qui les vendra dans ses bureaux. Les 250 exemplaires restant pourront être vendus par la Commune au prix unique, identique à celui de l'OT, de 1 euro la carte. Cette opération permet de promouvoir la commune.

ACCIDENT DE LA CIRCULATION

Monsieur Pascal NOE souhaite revenir sur l'accident de la circulation qui s'est produit le jeudi de l'Ascension sur la RD 706 en direction de Valff. Il déplore la procédure d'intervention des sapeurs-

pompiers de la section regroupée de Valff-Bourgheim qui a obligé le pompier bourgheimois de service à prendre le véhicule de liaison pour aller à la caserne à Valff et revenir en compagnie de ses deux collègues valffois, passant ainsi sur les lieux de l'accident sans avoir le droit d'intervenir.

Monsieur Rémy LUTZ, pompier volontaire à Bourgheim, rappelle que ce point de la procédure avait déjà été souligné lors du regroupement des sections et précise que ce problème n'est pas spécifique à la section regroupée de Valff-Bourgheim.

Le problème reste cependant entier et le Maire se propose d'en référer à Monsieur Bernard FISCHER, président du Groupement Sud du SDIS

La date de la prochaine réunion du Conseil Municipal sera communiquée par voie d'affichage et de convocation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 45.

Procès-verbal certifié conforme
Le Maire,
Jacques CORNEC